

1) JE N'AI PAS DE SYMPTÔME :

Dès la réception de mon test positif :

- Je m'isole pour une durée de **7 jours à partir de la date du prélèvement du test.**
- Je peux bénéficier d'un certificat d'absence via mon médecin généraliste ou l'Assurance Maladie (SSE à défaut) : à transmettre au responsable de la scolarité.
- Je remplis le formulaire de signalement prévu par mon université (ENT Rennes 1 ou 2) ou par mon école.
- Je déclare tous mes cas contacts à l'aide de la CPAM ou de mon médecin (les personnes qui remplissent les critères de cas contact* et vues dans les 7 jours précédents mon test). Si je n'ai pas déclaré officiellement tous mes contacts, je les préviens et leur demande de s'isoler et de voir un médecin.

Puis-je sortir au bout de 7 jours d'isolement ?

Si au bout de 7 jours je n'ai pas développé de symptômes, l'isolement est levé.

Que dois-je faire la semaine suivant mon isolement ?

Je continue le port rigoureux du masque, le suivi scrupuleux des mesures d'hygiène (lavage régulier des mains) et la distanciation physique pendant la semaine qui suit la levée de mon isolement. J'évite tout contact avec des personnes vulnérables.

Je développe des symptômes pendant ma période d'isolement ?

Je deviens un cas symptomatique. Je consulte ou téléconsulte mon médecin (SSE à défaut). Ma durée d'isolement est prolongée à partir de la date de début des symptômes de 7 jours pleins et je suis le protocole classique des cas symptomatiques.

*Qui sont les personnes contact à risque ?

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact...

- hygiaphone ou autre séparation physique (vitre),
- masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas OU la personne contact,
- masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas ET la personne contact,

... **la personne contact à risque est une personne :**

- ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable,
- ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque,
- ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins,
- ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement,
- étant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).

2) J'AI DES SYMPTOMES :

- Je reste isolé **pendant 7 jours à partir de la date de début des symptômes.**
- Je bénéficie d'un certificat d'absence via mon médecin généraliste ou l'Assurance Maladie (SSE à défaut) : à transmettre au responsable de la scolarité.
- Je remplis le formulaire de signalement prévu par mon université (ENT Rennes 1 ou 2) ou par mon école.
- Je déclare tous mes cas contacts à l'aide de la CPAM ou de mon médecin (les personnes qui remplissent les critères de cas contact* et vues dans les 48h avant l'apparition des symptômes). Si je n'ai pas déclaré officiellement tous mes contacts, je les préviens et leur demande de s'isoler et de voir un médecin.

Puis-je sortir au bout de 7 jours d'isolement ?

- Si au bout de 7 jours je n'ai pas de fièvre, l'isolement est levé, je peux sortir.
- Si j'ai de la fièvre à la fin des 7 jours, je consulte ou téléconsulte mon médecin traitant pour évaluer ma santé **et je reste en isolement jusqu'à 48h après la disparition de la fièvre.**

Que dois-je faire la semaine suivant mon isolement ?

- Je continue le port rigoureux du masque chirurgical, le suivi scrupuleux des mesures d'hygiène (lavage régulier des mains) et la distanciation physique.
- J'évite tout contact avec des personnes vulnérables.

Mes symptômes évoluent

- Je refais le point avec mon médecin.
- **Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15.**